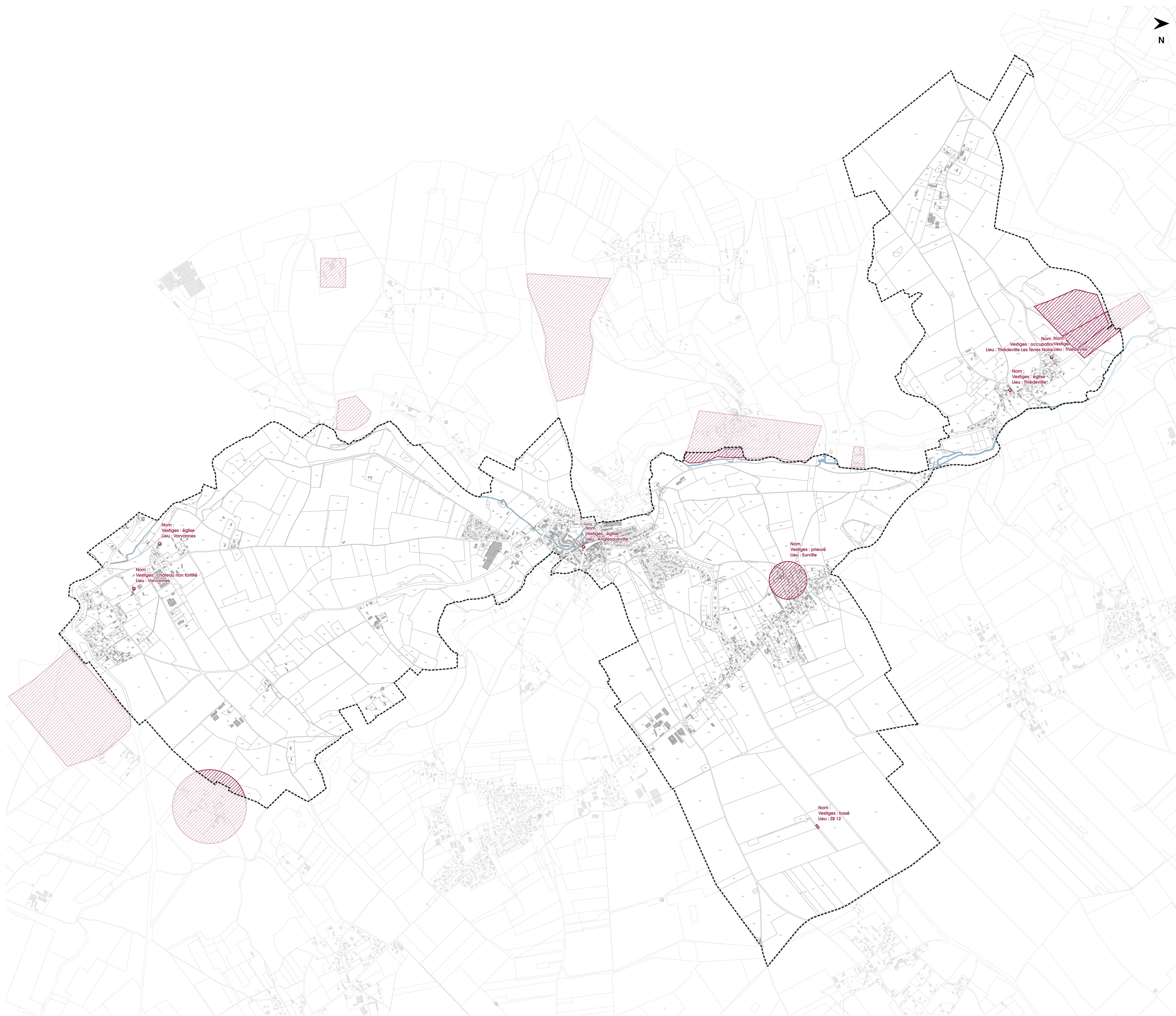




Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
-
PLUI

40. Plan des sites
archéologiques
-
Annexes

Val-de-Saône

09 juillet 2026



Site archéologique

Toute demande d'autorisation d'urbanisme, concernant une superficie supérieure à 3 ha située dans un site archéologique ou à proximité de celui-ci, devra être soumise à l'avis du Service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

Le Service régional de l'archéologie pourra être consulté pour les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant une superficie inférieure à 3ha, en fonction de l'analyse du service instructeur.

Limites communales

Bâti

Parcelles

0800 m

Communauté de Communes Terroir de Caux - juillet 2026

Source de la donnée SIG : Direction régionale des affaires culturelles de Normandie - Service régional de l'archéologie, 2025

Sources des fonds : Plan Cadastral Informatisé DGFIP 01/12/2025